

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – PROJET DE RÉSOLUTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé			
Département	DDTE	Date	30 novembre 2025
Numéro	25.186	Heure	19h57

Auteur-e(-s) : Groupe VertPOP	Lié à (facultatif) : ad
Titre : Encourager davantage l'assainissement du bâti par des subventions fédérales	
Contenu : Le Grand Conseil neuchâtelois prie les Autorités fédérales de poursuivre, et si possible augmenter, le subventionnement des Programmes Bâtiments cantonaux, en parallèle au Programme d'impulsion fédéral dans le domaine de l'énergie, et de renoncer à toute mesure d'allègement budgétaire sur ce poste important.	
Motivation (obligatoire) : Financée par les taxes environnementales sur les énergies fossiles, la part fédérale au Programme Bâtiments neuchâtelois atteignait 8,4 millions de francs en 2025. Or, le programme d'allègement budgétaire 2027 propose de supprimer la contribution fédérale aux Programmes Bâtiments. Le Programme d'impulsion fédéral dans le domaine de l'énergie promis aux Suissesses et aux Suisses dès janvier 2025 dans le cadre de la Loi fédérale sur le climat et l'innovation (LCI), du 30 septembre 2022, suite à la votation de juin 2023, était appelé à compléter cette contribution aux Programmes Bâtiments et non à la remplacer. Il est doté, pour le canton de Neuchâtel, de 2,5 millions de francs par année, donc moins d'un tiers des montants accordés au Programme Bâtiments. Alors que les subventions sont le moyen le plus efficient et le plus équitable de diminuer les émissions de gaz carbonique du secteur immobilier, fortement responsable de notre impact sur le climat, cette mesure d'économie est malvenue et engendrera au final des coûts nettement plus élevés en matière d'adaptation et de réparation des dégâts provoqués par les bouleversements climatiques, comme détaillé dans la Stratégie énergétique 2050. La suppression des déductions fiscales pour l'entretien des résidences principales et secondaires, subséquente à l'adoption par le peuple de l'abandon de la valeur locative lors du scrutin du 28 septembre 2025, permet d'augmenter les recettes de l'impôt fédéral direct au détriment des assainissements énergétiques, et ceci dès 2028. Dès lors, il est peu approprié de réduire en parallèle le subventionnement des Programmes Bâtiments cantonaux et d'infliger un coup de frein supplémentaire aux incitations à assainir le patrimoine immobilier.	
Demande d'urgence : OUI	

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) : Christine Ammann Tschopp		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Brigitte Neuhaus	Cloé Dutoit	Jasmine Herrera
Emile Blant	Marina Schneeberger	Françoise Jeandroz
Niel Smith	Armin Kapetanovic	Olivier Beroud
Diane Skartsounis	Laurence Castillon	Barbara Blanc
Aurélie Gressot	Richard Gigon	